



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ROGERS SUGAR ANNONCE LA RATIFICATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE À SA RAFFINERIE DE MONTRÉAL

Montréal, Canada, le 11 juin 2026 – Rogers Sugar Inc. (la "Société" ou "Rogers Sugar") (TSX: RSI) annonce aujourd'hui que le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de Sucre Lantic – CSN", la principale unité de négociation collective qui représente la majorité des employés de sa raffinerie de Montréal, a ratifié une nouvelle entente de cinq ans.

La raffinerie de Montréal emploie environ 240 travailleurs syndiqués. Au cours des derniers mois, la Société et le syndicat se sont réunis à plusieurs reprises dans le but de conclure une nouvelle convention collective. La convention précédente est venue à échéance le 31 mai 2026.

« La ratification de cette convention collective d'une durée de cinq ans constitue un dénouement positif pour l'ensemble des parties à la raffinerie de Montréal », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers Sugar. « Nous sommes déterminés à favoriser un environnement de travail stable et productif, et cette entente reflète cet intérêt commun. Cette nouvelle entente permettra de consolider notre engagement envers nos clients et de soutenir l'achèvement du projet LEAP, lequel renforcera notre position à titre de fournisseur de premier plan pour l'industrie alimentaire canadienne.

À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de Lantic Érablé Inc. (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et son siège social est situé à Montréal, au Québec. Lantic Érablé Inc. exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Lantic Érablé Inc., qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques. Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard
Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif
Téléphone : 514 940-4350

investors@lantic.ca
Site Web: www.lanticrogers.com